



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONG

Question écrite n° 17206

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'évolution du partenariat État-ONG dans le cadre des perspectives de réorganisation du ministre des affaires étrangères et européennes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspirent les propositions de Coordination sud, et en particulier celles visant à augmenter la part d'APD canalisée par les ONG de la société civile.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, les relations entre l'État et les ONG font l'objet d'une réflexion - toujours en cours - sur l'évolution du dispositif et, partant, sur les modalités de mise en oeuvre de ce partenariat. Malgré les restrictions budgétaires sévères auxquelles est confronté le MAEE, l'enveloppe consacrée aux ONG françaises continue néanmoins d'augmenter au moins pour les budgets gérés par la DGCID (mission d'appui à l'action internationale des ONG : 49 MEUR en 2006 (CP), 54 MEUR en 2007 (CP) et 57,5 MEUR en 2008 (CP) et ceux de l'AFD (6,5 MEUR en 2006, 15 MEUR annoncés pour 2008). Ce pourcentage est certes en augmentation (en 2006, il atteignait 1,15 % contre 1,09 % en 2005 et 1,03 % en 2004). Il reste cependant qu'un effort particulier sur le plan budgétaire devra être réalisé en 2009 pour pouvoir atteindre l'objectif assigné. Plusieurs pistes visant cet objectif sont à l'étude. La discussion portant sur la part de l'APD transitant par les ONG françaises est un sujet majeur du dialogue entre les ONG et le MAEE. L'engagement de l'ancien Président de la République, M. Jacques Chirac, de porter l'effort de 1 à 2 % de l'APD entre 2004 et 2009 a été confirmé par M. Nicolas Sarkozy devant les ONG en juillet 2007.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17206

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 février 2008, page 1305

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6348